

# DELIBERATION

L'an deux mille neuf, le 30 janvier à onze heures, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni en l'Hôtel de Ville de FONTAINE, sous la présidence de Monsieur CONTRERAS Yves, Président.

**Présents** : Mrs Ahmed MEITE, Abdallah SHAIK, Yves CONTRERAS, Michel GOIZET, Ali YAHIAOUI.

**Objet** : Vente des véhicules du Sitpi.

---

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Sitpi a fait l'acquisition de deux véhicules le 20 février 2002 listés ci-dessous :

- ➔ Une Renault Clio, immatriculée 199 BRT 38, d'une valeur de 12 420,00 €, numéro d'inventaire 02 005.
- ➔ Une Renault Kangoo, immatriculée 200 BRT 38, d'une valeur de 12 609,00 €, numéro d'inventaire 02 006.

Monsieur le Président indique que ces deux véhicules vont être remplacés par des véhicules neufs et par conséquent suggère de les vendre. Compte tenu de leur âge, de leur vétusté et de leur état général, Monsieur le Président propose les prix suivants :

- ➔ Renault Clio : 1000€
- ➔ Renault Kangoo : 1000€

Il précise également qu'elles seront sorties de l'inventaire du Sitpi.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à en délibérer :

## **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le Président,  
Après en avoir délibéré.

- Considérant l'âge, la vétusté, et l'état général des deux véhicules du Sitpi,
- Considérant l'acquisition prochaine de deux véhicules neufs,
- Décide d'autoriser Monsieur le Président à vendre les deux véhicules du Sitpi au prix indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à FONTAINE les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
**Yves CONTRERAS**